FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 397
Moto-Club —— LA CROIX BORSAT
N° d'affiliation —— 0473
Date —— 07 / 10 / 2018
Lieu —— LA CROIX BORSAT
Organisateur technique - ROCHE PAUL
E-mail —— rochepaulxborsat@orange.fr
Téléphone —— 06 85 81 19 64 / 04 74 03 09 69

06 AOUT 2018

MONTEE IMPOSSIBLE

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	MARQUEZ JOSEPH	Licence : 016581
Président du Jury ou Arbitre*	ASTIER Joël	Licence : 002451
Membre du Jury	BESSON GERARD	Licence : 003824
Membre du Jury	BERNARD MICHEL	Licence : 003604
Commissaire technique responsable	SCHICKEL JEAN MARC	Licence : 022008
Responsable du chronométrage	PONTILLE HERVE	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont admises :

☐ **Moto Modifiée**

A partir de 15 ans.

Les motocycles utilisées pour cette catégorie sont des motos tout terrain fabriquées en série mais modifiées pour ce type de manifestation : elles doivent garder l'aspect général du modèle de série.

☒ **Prototype**

A partir de 16 ans.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Engagement :

Site Internet ---- engage sport .com

Contact ---------- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non

Tarif :

Caution :

Article 4 — Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 — Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 — Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **LHUILLIER MARIE ELISE**

Nombre de secouristes **10**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **VILLEFRANCHE / GLEIZE**

Temps de trajet (en min) **30MINUTES**

Article 7 — Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **LA CROIX BORSAT**

Adresse ..... **69 870 LAMURE SUR AZERGUES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **193M**

Largeur minimum de la piste ..... **6 M**

Nombre d'OCP* **12**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 04/08/18	Date : 06 AOUT 2018	Date : 27/08/2018
Roche	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de Ville Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL:04 75 55 22 50	Numéro : 18/0850
		FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU 07/10/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
			SAMEDI 06 / 10 / 2018	
17h00	20h00	Contrôles techniques	Toutes	3h00
17h00	20h00	Contrôles administratifs	Toutes	3h00
			DIMANCHE 07 /10 / 2018	
6h45	7h30	Contrôles techniques	Toutes	45mn
6h45	7h30	Contrôles administratifs	Toutes	45mn
8h00	10h00	Montée 1	Toutes	2h00
10h00	12h00	Montée 2	Toutes	2h00
12h00	13h30	Repas		
13h30	15h00	Montée 3	60 pilotes	1h30
15h00	16h30	Montée 4	60 pilotes	1h30
16h30	17h00	Entracte		
17h00	18h30	Finale	30 pilotes	1h30
18h30	19h00	Remise des Prix		